

CONSEIL DU 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

(mandature 2020-2026)  
-----

**SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021**

Le **mardi 22 juin 2021, à 19h**, les membres du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis en visioconférence, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement, le **9 juin 2021**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites sur le panneau de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

**Membres présents :**

Mme Jeanne d'HAUTESERRE  
M. Grégoire GAUGER  
Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER  
M. Jean-Pascal HESSE  
Mme Virginie KRIKORIAN  
M. André TILLOY  
Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS  
M. Vincent BALADI  
Mme Martine GUICHARD  
M. Jean-Louis BARTHELÉMY  
Mme Athénaïs MICHEL  
Mme Sophie SEGOND  
Mme Catherine LECUYER

LE MAIRE



**8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

CONSEIL DU

**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021**

**Ordre du jour**

**08 2021 13**

Désignation du secrétaire de séance

**08 2021 14**

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 18 mai 2021

**08 2021 15**

Vote du budget supplémentaire 2021 de l'état spécial de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement

**2021 DAC 38**

Subvention de 11.250.000 euros et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>)

**2021 DAC 40**

Subventions de 538.180 euros, conventions et avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris

**2021 DAC 45**

Subvention de 1.950.000 euros et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

**2021 DAC 579**

Subvention de 3.000 euros à l'association Passeurs d'Arts au titre de l'action culturelle locale du 8<sup>e</sup> arrondissement

**2021 DAE 86**

Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées (8<sup>e</sup>) convention avec la société ABELIS

**2021 DAE 81**

Soutien aux exploitants sur le domaine public impactés par la Covid-19 - Exonération, gel et diminution de redevances pour l'année 2020

**2021 DAE 117**

Marchés découverts alimentaires et biologiques - Modification des droits de place

**2021 DASCO 37**

Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (13 320 euros), subventions d'équipement (19 180 euros) et subventions pour travaux (188 973 euros)

**2021 DASCO 51**

Caisse des écoles et collèges publics parisiens – Organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens

**2021 DASCO 63**

Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024

**2021 DASCO 68**

Caisse des écoles (8<sup>ème</sup>) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024

**2021 DASCO 81**

Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2021-2022

CONSEIL DU 8<sup>e</sup>

SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION

Ordre du jour (suite)

**2021 DFPE 165**

Subventions de 154.500 euros et avenants à convention avec neuf associations pour leurs activités de médiation familiale

**2021 DEVE 83**

Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées - Autorisation - Signature

**2021 DJS 80**

Centre Paris Anim' Espace Beaujon (8<sup>e</sup>)- Délégation de service public – Convention avec l'association 3AC8

**2021 DVD 24**

Stationnement de surface -Nouvelle tarification

**V08 2021 11**

Vœu de Mme SEGOND relatif aux effets collatéraux sur le 8<sup>e</sup> de la création de la zone à trafic limité dans le centre de Paris

**V08 2021 12**

Vœu de Mme LECUYER sur la mise en place d'un Pass Culture en faveur des habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement

**V08 2021 13**

Vœu de Mme LECUYER pour faire informer les élus et les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement sur les différents projets d'aménagement de l'avenue des Champs-Élysées et de la place de la Concorde

**Q08 2021 33**

Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement relative à l'accessibilité des documents publiés par la mairie d'arrondissement

**Q08 2021 34**

Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement relative à l'expérimentation du revêtement « anti-bruit et anti-chaleur » rue de Courcelles

**Q08 2021 35**

Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement relative aux boîtes à livres

**Q08 2021 36**

Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement relative au fonctionnement de l'application « Dans Ma Rue »

**Q08 2021 37**

Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement relative à l'accessibilité aux trottoirs des personnes à mobilité réduite et des poussettes

**Q08 2021 38**

Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement relative à l'état du mobilier urbain du 8<sup>e</sup> arrondissement

**Q08 2021 39**

Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement relative à l'état de la promenade du cours Albert Ier et du cours de la Reine

**Q08 2021 40**

Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement relative à la dangerosité du carrefour rue La Boétie / rue de Ponthieu

**Q08 2021 41**

Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement relative aux réunions d'informations organisées par la mairie

CONSEIL DU 8<sup>e</sup>

SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION

Ordre du jour (suite)

**Q08 2021 42**

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement relative aux places de stationnement sécurisé pour les vélos

**Q08 2021 43**

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur l'amélioration de l'insertion locale des activités de la clinique Turin dans le cadre du prochain réaménagement du secteur

**Q08 2021 44**

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur la prise en charge des personnes sans-abri et sans domicile fixe depuis le début de la crise sanitaire

**Q08 2021 45**

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur le processus de prise de décision du réaménagement de la rue de Naples et l'information préalable des riverains

**Q08 2021 46**

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur la mise en place d'une "charte de qualité de chantier" pour les travaux importants dans le 8<sup>e</sup> arrondissement et notamment ceux du 25-27 rue de Constantinople

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021

Délibération n° 08/21/51

**Objet : 08 2021 13**

**Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement.

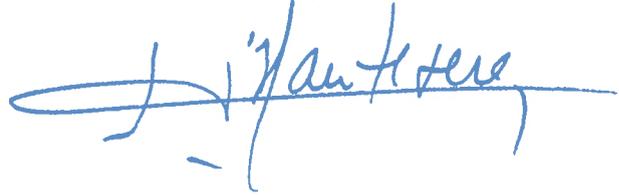
Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;  
Sur proposition de Madame Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE**

**A L'UNANIMITE** des présents, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement nomme **M. Grégoire GAUGER** secrétaire de séance

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021

**Délibération n° 08/21/52**

**Objet : 08 2021 14**

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 18 mai 2021**

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) ;

Le compte rendu de la séance du 18 mai 2021 étant soumis au vote, Madame le Maire ayant demandé s'il y a des observations ;

Mme LECUYER émet plusieurs observations ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE**

Le compte rendu de la séance du 18 mai 2021 est **APPROUVE A LA MAJORITE (11 voix)**

Nombre de votants : **13**

**Suffrages exprimés POUR le projet : 11** (Mme Jeanne D' HAUTESSE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Athénaïs MICHEL)

**Suffrage exprimé CONTRE le projet : 1** (Mme Catherine LECUYER)

**ABSTENTION : 1** (Mme Sophie SEGOND)

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

CONSEIL DU 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
-----

**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021**

**Délibération n° 08/21/53**

**Objet : 08 2021 15**

**Approbation du budget supplémentaire 2021 de l'état spécial de la  
mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement**

Avis du conseil d'arrondissement ;

Vu les articles L.2511-45 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2021 DFA 13 présentée lors des séances des 6, 7 et 8 juillet  
2021 au Conseil de Paris ;

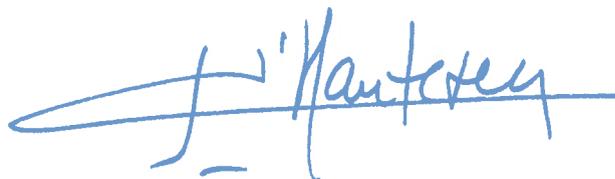
Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8<sup>ème</sup>  
arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **avis  
FAVORABLE** au vote du budget supplémentaire de l'état spécial de la mairie  
du 8<sup>e</sup> pour l'année 2021

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021**

**Délibération n° 08/21/54**

**Objet : 2021 DAC 38**

**Subvention de 11.250.000 euros et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>)**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu les délibérations 2020 DAC 669 et 2020 DAC 671 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Vu la convention du 21 décembre 2020 attribuant une subvention au titre de la finalisation de la saison 2020-2021 dont le montant a été fixé à 342.000 euros par la délibération du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 attribuant un acompte sur la subvention de fonctionnement à l'association Théâtre de la Ville au titre de 2021, dont le montant a été fixé à 5.700.000 euros par délibération du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer un avenant à cette convention relatif au montant de la subvention de fonctionnement 2021 de l'association ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A LA MAJORITE (12 voix), le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération relatif à une subvention de 11.250.000 euros et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>)**

Mme LECUYER votre contre

LE MAIRE



CONSEIL DU 8<sup>e</sup>

**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021**

**Délibération n° 08/21/55**

**Objet : 2021 DAC 40**

**Subventions de 538.180 euros, conventions et avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45- 2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution de subventions de fonctionnement à 101 associations et organismes pour 103 projets distincts de diffusion entre le 21 juillet et le 29 août 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 538.180 euros, conventions et avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021

Délibération n° 08/21/56

**Objet : 2021 DAC 45**

**Subvention de 1.950.000 euros et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu les délibérations 2020 DAC 669 et 2020 DAC 671 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Vu la convention du 21 décembre 2020 attribuant une subvention à la SARL Théâtre du Rond- Point au titre de la saison 2020- 2021, dont le montant est fixé à 64.500 euros par délibération du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 attribuant le 1<sup>er</sup> acompte de la subvention de fonctionnement à la SARL Théâtre du Rond- Point au titre de 2021, dont le montant a été fixé à 1.075.000 euros par délibération du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer un avenant à cette convention relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

### DELIBERE

**ARTICLE UNIQUE :**

**A LA MAJORITE (11 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention de 1.950.000 euros et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

**Suffrages exprimés POUR le projet : 11** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

**Suffrage exprimé CONTRE le projet: 1** (Mme Catherine LECUYER)

**ABSTENTION: 1** (Mme Sophie SEGOND)

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021

Délibération n° 08/21/57

**Objet : 2021 DAC 579**

**Subvention de 3.000 euros à l'association Passeurs d'Arts au titre de l'action culturelle locale du 8<sup>e</sup> arrondissement**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Passeurs d'Arts ;

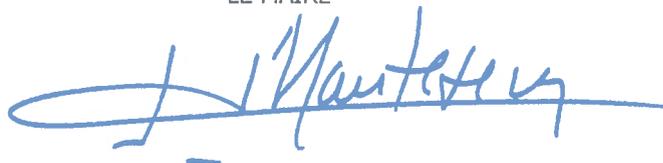
Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention de 3.000 euros à l'association Passeurs d'Arts au titre de l'action culturelle locale du 8<sup>e</sup> arrondissement

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021

Délibération n° 08/21/58

**Objet : 2021 DAE 86**

**Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées (8<sup>e</sup>) convention avec la société ABELIS**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer, avec la société ABELIS, une convention pour l'occupation du domaine public, avenue des Champs Elysées du 12 octobre au 2 novembre 2021 inclus ;

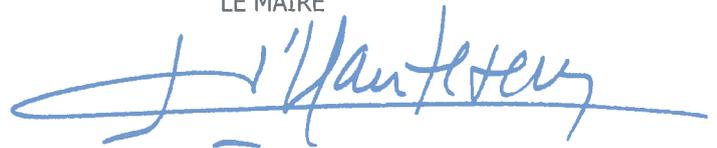
Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées (8<sup>e</sup>) convention avec la société ABELIS

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021

Délibération n° 08/21/59

**Objet : 2021 DAE 81**

**Soutien aux exploitants sur le domaine public impactés par la Covid-19  
- Exonération, gel et diminution de redevances pour l'année 2020**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2125- 1 ;

Vu la délibération DFA 118- 3 de décembre 2019 relative au relèvement des tarifs autorisant la Maire de Paris à procéder au relèvement des tarifs municipaux pour l'année 2020 dans la limite maximum de 2% ;

Vu l'arrêté municipal du 6 mai 2019 fixant les tarifs par catégorie de métiers forains ;

Vu le règlement des activités commerciales durables sur le domaine public parisien du 13 avril 2018 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande de soutenir les exploitants sur le domaine public impactés par la Covid-19 - Exonération, gel et diminution de redevances pour l'année 2020 ;

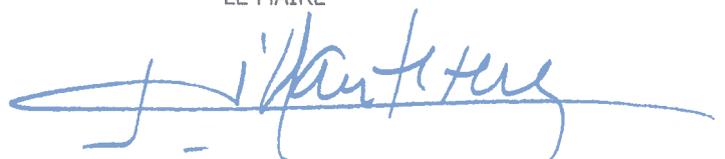
Sur le rapport présenté par M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au soutien des exploitants sur le domaine public impactés par la Covid-19 - Exonération, gel et diminution de redevances pour l'année 2020

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021

Délibération n° 08/21/60

**Objet : 2021 DAE 117**

**Marchés découverts alimentaires et biologiques - Modification des droits de place**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2019 DAE 51 du Conseil de Paris des 4, 5 et 6 février 2019 modifiant à compter du 4 janvier 2020 les tarifs des droits de place perçus sur les marchés découverts de Paris ;

Vu l'avis sollicité auprès de l'Union fédérale des marchés – Syndicat des marchés de Paris en date du 21 mai 2021 ;

Vu l'avis sollicité auprès de la Fédération nationale des marchés de France en date du 21 mai 2021 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande de modifier les droits de place sur les marchés découverts alimentaires et biologiques, à l'exception du marché Aligre ;

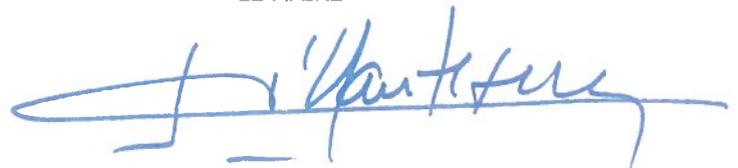
Sur le rapport présenté par Mme Virginie KRİKORIAN, Adjointe au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des marchés découverts alimentaires et biologiques - Modification des droits de place

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE MARDI 22 JUIN 2021

Délibération n° 08/21/61

**Objet : 2021 DASCO 37**

**Collèges publics parisiens et lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement (13 320 euros), subventions d'équipement (19 180 euros) et subventions pour travaux (188 973 euros)**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2020 DASCO 112, du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2021 des collèges autonomes (10 500 406 euros) ;

Vu la délibération 2020 DASCO 113, du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2021 des collèges imbriqués avec un lycée (2 056 925 euros) ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (13 320 euros), de subventions d'équipement (19 180 euros), et de subventions pour travaux (188 973 euros) à certains collèges publics parisiens et lycées municipaux ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (13 320 euros), subventions d'équipement (19 180) et subventions pour travaux (188 973 euros)

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE MARDI 22 JUIN 2021

Délibération n° 08/21/62

**Objet : 2021 DASCO 51**

**Caisse des écoles et collèges publics parisiens – Organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2511- 2, L.2511- 13, L.2511- 29 ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2017 DASCO 117 du Conseil de Paris de juillet 2017 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2018- 2020 ;

Vu la délibération 2020 DASCO 92 du Conseil de Paris d'octobre 2020 prolongeant pour l'année 2021 les modalités de conventionnement et de financement des Caisses des écoles pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Vu la délibération 2021 DASCO 63 du Conseil de Paris de juillet 2021 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022- 2024 ;

Vu la délibération 2010 DASCO 1 G de mai 2010 fixant la tarification et le financement des services de restauration scolaire et d'internat des collèges publics parisiens, hormis ceux qui sont situés dans un ensemble immobilier comportant à la fois un collège et un lycée ;

Vu la délibération 2014 DASCO 1066 G des 15, 16 et 17 décembre 2014 fixant les tarifs de restauration scolaire et d'internat des collèges publics parisiens à compter de la rentrée scolaire 2015 ;

Vu la délibération 2017 DASCO 39 G de mai 2017 fixant les tarifs de restauration dans les collèges publics en cité scolaire à compter de la rentrée 2017 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande de modifier l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

**DÉLIBÉRATION****SEANCE MARDI 22 JUIN 2021****Délibération n° 08/21/63****Objet : 2021 DASCO 63****Caisse des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022- 2024**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121 29, L.2511- 2, L.2511- 13, L.2511- 29, L.2512- 1 ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.541- 15- 3 et suivants, L.541- 21 et suivants, et R.543- 225 à R.543- 227- 1 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article L.1100- 1 ;

Vu la loi n°2017- 257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 16 ;

Vu la loi n°2018- 938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;

Vu la délibération 2005 DASCO 111 des 20 et 21 juin 2005 relative à la réforme de la garderie du soir en maternelle : le goûter récréatif ;

Vu la délibération 2014 DASCO 1153 des 15, 16 et 17 décembre 2014 relative aux activités extrascolaires et périscolaire : fixation des tarifs à compter de la rentrée 2015 ;

Vu la délibération 2014 DASCO 1154 des 15, 16 et 17 décembre 2014 relative aux écoles maternelles, élémentaires et lycées municipaux- fixation des tarifs de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2015 ;

Vu les délibérations 2017 DASCO 117 et 2017 DASCO 54G des 3, 4 et 5 juillet 2017 portant modalités de conventionnement et de financement par la Ville et le Département de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2018- 2020 ;

Vu la délibération 2020 DASCO 92 des 6, 7 et 8 octobre 2020 prolongeant pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire ;

Vu la délibération 2021 DASCO 51 des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 portant organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens ;

Vu la délibération 2015 DEVE 38 des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015 relative à l'approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2015- 2020 ;

Vu la délibération 2015 DDEEES 154- G des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015 relative à l'approbation du plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire de la Ville de Paris ;

CONSEIL DU 8

SEANCE MARDI 22 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 08/21/63 (suite)

Vu la délibération 2021 DEVE 62 des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021, portant plan de sortie du plastique de la restauration collective parisiennes ;

Vu la délibération 2018 DASCO 147 portant modification du périmètre de financement du service de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Vu la délibération 2019 DASCO 114 portant règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire assuré par les Caisses des écoles pour la période 2022- 2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

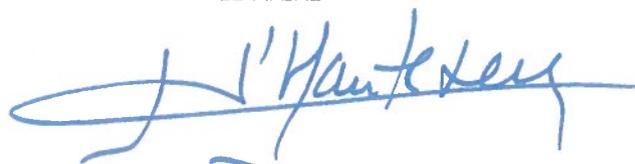
**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la caisse des écoles : modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022- 2024

Abstention de Mme LECUYER

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE MARDI 22 JUIN 2021**

**Délibération n° 08/21/64**

**Objet : 2021 DASCO 68**  
**Caisse des Ecoles (8<sup>ème</sup>) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022- 2024**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2511- 2, L.2511- 13, L.2511- 29, L.2512- 1 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.212- 10 et suivants, L.213- 2 et suivants, L.521- 1, L.533- 1, R.531- 52 et R.532- 53 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L.1100- 1 ;

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 16 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la caisse des écoles (8<sup>ème</sup>) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022- 2024

Abstention de Mme LECUYER

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE MARDI 22 JUIN 2021**

**Délibération n° 08/21/65**

**Objet : 2021 DASCO 81**

**Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome -  
Actualisation des tarifs de restauration des commensaux pour l'année  
scolaire 2021- 2022**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.212-1 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 213- 2 et 421- 23 ;

Vu les propositions formulées par les collèges concernés ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'actualiser les  
tarifs des commensaux des collèges publics dotés d'un service de restauration  
autonome pour l'année scolaire 2021- 2022 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS,  
Conseillère de Paris ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix),** le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un  
**AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à l'actualisation des tarifs de  
restauration des commensaux pour l'année scolaire 2021- 2022

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE MARDI 22 JUIN 2021

Délibération n° 08/21/66

**Objet : 2021 DFPE 165**

**Subventions de 154.500 euros avec neuf associations et signature de neuf avenants à convention pour leur activité de médiation familiale dans les 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements dont 8.000 euros à l'association Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) pour le fonctionnement de son service de médiation familiale (8<sup>e</sup>)**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention à neuf associations et la signature de neuf avenants à convention ;

Sur le rapport présenté par Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, Adjointe au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif aux subventions de 154.500 euros avec neuf associations et signature de neuf avenants à convention pour leur activité de médiation familiale dans les 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021

Délibération n° 08/21/67

**Objet : 2021 DEVE 83**

**Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées - Autorisation - Signature**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-21, L 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver la signature d'une convention de compétences et de services entre la Ville de Paris (Direction des espaces verts et de l'environnement) et l'établissement public Paris Musées ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées - Autorisation - Signature

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE MARDI 22 JUIN 2021**

**Délibération n° 08/21/68**

**Objet : 2021 DJS 80**

**Centre Paris Anim' Espace Beaujon (8<sup>ème</sup>) - Délégation de service public - Convention avec l'association 3AC8**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ainsi que les articles L. 1410- 1 à L. 1410- 3, L. 1411- 1, L. 1411- 3 à L. 1411- 19 ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment son titre II ;

Vu le vote du conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement en date du 27 novembre 2020 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 janvier 2020 ;

Vu la délibération des 3, 4 février 2020 du Conseil de Paris approuvant le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre Paris Anim' Espace Beaujon ;

Vu le rapport de la commission désignée en application de l'article L. 1411- 5 du Code général des collectivités territoriales en date du 9 février 2021 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver la convention de délégation de service public pour la gestion du centre Paris Anim' Espace Beaujon ;

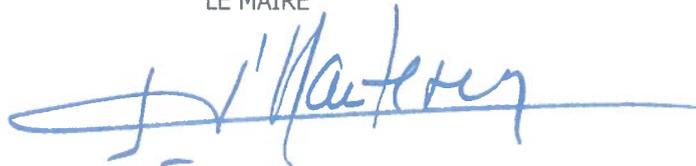
Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au centre Paris Anim' Espace Beaujon (8<sup>ème</sup>) - Délégation de service public - Convention avec l'association 3AC8

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

## DÉLIBÉRATION

SEANCE MARDI 22 JUIN 2021

**Délibération n° 08/21/69**

**Objet : 2021 DVD 24**

**Stationnement de surface -Nouvelle tarification**

Le Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2333-87, L.2512- 14, R.2512- 1, D.2512- 2 et R.2333- 120- 1 à R.2333- 120- 67 ;

Vu la loi n° 2015- 300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L.411- 1 et R.311- 1, 417- 6 ;

Vu l'article 63 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (création du FPS) ;

Vu le décret n°2015- 557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie ;

Vu la délibération 2017 DVD 14- 1 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : principes pour les véhicules ;

Vu la délibération 2017 DVD 14- 2 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : véhicules visiteurs et résidents ;

Vu la délibération 2017 DVD 14- 3 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement : véhicules professionnels ;

Vu la délibération 2018 DVD 46 relative aux dispositions applicables au stationnement de surface ;

Vu la délibération 2020 DVD 38 relative aux mesures concernant le stationnement sur la voie publique et certains parcs de stationnement dans le cadre de la pandémie du coronavirus et du déconfinement ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis BARTHELEMY, Conseiller du 8<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :**

**A LA MAJORITE (11 voix)**, le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération relatif au stationnement de surface - Nouvelle tarification

**Suffrage exprimé POUR le projet: 1** (Mme Athénaïs MICHEL)

**Suffrages exprimés CONTRE le projet : 11** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Catherine LECUYER)

**ABSTENTION: 1** (Mme Sophie SEGOND)

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021**

**Délibération n° 08/21/70**

**Objet : V08 2021 11**

**Vœu de Mme SEGOND relatif aux effets collatéraux sur le 8<sup>e</sup> de la création de la zone à trafic limité dans le centre de Paris**

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Sophie SEGOND

-----

Considérant que la création, voulue par l'exécutif parisien, d'une zone à trafic limité dans le centre de Paris engendrera nécessairement un effet de déport de la circulation sur les arrondissements limitrophes entraînant des effets de congestion, l'augmentation des temps de trajet, et une augmentation corrélative de la pollution ;

Considérant que le 8<sup>e</sup> arrondissement fait incontestablement partie des arrondissements impactés ;

Considérant que ce projet sera concomitant à la volonté de suppression de places de stationnement ;

Considérant la nécessité qu'une étude d'impact soit menée par un cabinet indépendant afin d'évaluer l'ensemble des risques précités et de pouvoir éclairer en toute transparence les élus et les citoyens ;

Considérant en effet que l'apaisement de l'espace public dans le centre de Paris ne doit pas s'accompagner de contraintes supplémentaires pour les arrondissements limitrophes ;

**Sophie SEGOND émet le vœu que le conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement demande à la Mairie de Paris :**

- **Qu'une étude d'impact menée par un cabinet indépendant soit réalisée sur le projet de création d'une zone à trafic limité dans le Centre de Paris ;**
- **que cette étude d'impact comporte un volet spécifique sur les effets qu'aura cette création sur le 8<sup>e</sup> arrondissement ;**
- **que cette étude soit portée à la connaissance des élus et des citoyens.**

CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021

Délibération n° 08/21/70(suite)

**ARTICLE UNIQUE**

**A LA MAJORITE (11 voix)**, le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

**Suffrages exprimés POUR le projet: 2** (Mme Sophie SEGOND,  
Mme Catherine LECUYER)

**Suffrages exprimés CONTRE le projet : 11** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE,  
M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-  
Pascal HESSE, Mme Virginie KRİKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine  
MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD,  
M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

**DÉLIBÉRATION**

**SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021**

**Délibération n° 08/21/71**

**Objet : V08 2021 12**

**Vœu de Mme LECUYER relatif à la mise en place d'un Pass Culture en faveur des habitants du 8<sup>ème</sup> arrondissement**

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition et présentation de Mme Catherine LÉCUYER, Conseillère du 8<sup>e</sup> arrondissement,

**Le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement**

Considérant que le 8<sup>e</sup> arrondissement est un "bouillon de culture" qui compte sur son territoire de nombreux musées et sites culturels, artistiques et architecturaux,

Considérant que plusieurs mairies d'arrondissement à Paris ont lancé un Pass Culture en partenariat avec les lieux culturels de leur territoire afin de faciliter le lien entre les habitants et cette offre culturelle de proximité et de leur faire bénéficier d'un accès privilégié,

Considérant que le Gouvernement a annoncé le 21 mai la généralisation du Pass Culture à tous les jeunes sur tout le territoire,

Considérant que la culture est une activité qui a été tout particulièrement impactée par la crise sanitaire,

**EMET LE VŒU**

de concerter en 2021 l'ensemble des parties prenantes de l'arrondissement (acteurs culturels, mairie, conseils de quartier, habitants) dans la perspective d'un partenariat afin de mettre en place dès 2022 :

- un "Pass Culture 8<sup>e</sup>" pour faire bénéficier les habitants du 8<sup>e</sup> d'un accès privilégié aux lieux culturels situés dans leur arrondissement ;
- une application informatique du Pass Culture 8<sup>e</sup> dédiée aux jeunes de l'arrondissement avec des contenus et des tarifs adaptés

**ARTICLE UNIQUE**

**A LA MAJORITE (10 voix)**, le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

**Suffrage exprimé POUR le projet : 1** (Mme Catherine LECUYER)

**Suffrages exprimés CONTRE le projet : 10** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

**ABSTENTION : 2** (Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)

LE MAIRE



CONSEIL DU 8

DÉLIBÉRATION

SEANCE DU MARDI 22 JUIN 2021

Délibération n° 08/21/72

**Objet : V08 2021 13**

**Vœu de Mme LECUYER pour faire informer les élus et les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement sur les différents projets d'aménagement de l'avenue des Champs-Élysées et de la place de la Concorde**

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition et présentation de Mme Catherine LÉCUYER, Conseillère du 8<sup>e</sup> arrondissement,

**Le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement**

Considérant que la presse rend régulièrement compte de l'avancement du projet de réaménagement de l'avenue des Champs-Élysées - tantôt par le Comité Champs-Élysées, tantôt par la Mairie de Paris,

Considérant que la même presse a récemment dévoilé l'avancement du projet d'équipement provisoire de la place de la Concorde dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP 2024),

Considérant que les élus et les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement ne sont pas officiellement informés, quel que soit le projet,

Considérant que la Maire de Paris a annoncé que la place de la Concorde serait durablement réaménagée dans le cadre du projet Champs-Élysées avant d'être provisoirement équipée dans le cadre des JOP 2024,

Considérant enfin mon précédent voeu sur ce même sujet,

**EMET LE VŒU**

que la Maire de Paris informe officiellement les élus et les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement sur les deux projets de réaménagement de l'avenue des Champs-Élysées et d'équipement de la place de la Concorde

**ARTICLE UNIQUE**

**A LA MAJORITE (11 voix)**, le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

**Suffrage exprimé POUR le projet: 1** (Mme Catherine LECUYER)

**Suffrages exprimés CONTRE le projet : 11** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRİKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

**ABSTENTION: 1** (Mme Sophie SEGOND)

LE MAIRE

